

RAPPORT N° 93/6-44  
au Conseil Municipal

OBJET

REPARTITION ET REAFFECTATION DE SUBVENTIONS  
A DIVERS CLUBS SPORTIFS

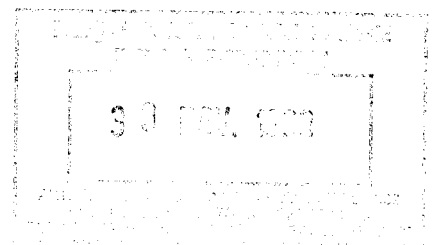
Lors du vote du Budget Primitif 1993, compte tenu notamment des délais d'instruction des demandes des associations, l'attribution de la totalité de la subvention aux divers clubs sportifs de la Ville n'avait pu être soumise à votre examen.

Je vous propose donc de procéder à l'affectation du solde de l'enveloppe financière aux clubs ayant déposé leur dossier tardivement. Par ailleurs, il convient de réaffecter certaines subventions aux clubs dont la situation, au regard des critères O.M.S., a évolué et, une aide de démarrage, à ceux qui ont été créés en cours d'année. Enfin, les dotations initialement prévues en faveur des associations n'ayant toujours pas déposé de demande au titre de 1993, sont supprimées.

IMPUTATIONS	LIBELLES	MONTANTS
945.100 / 657	Divers clubs sportifs	- 140 399 F
945.100 / 657	Clubs sportifs (répartition selon état joint "SUBVENTIONS CLUBS 1993")	+ 136 399 F
945.100 / 657	O.M.S.	+ 4 000 F

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



**DELIBERATION N° 93/6-44**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du samedi 20 novembre 1993**

**OBJET****REPARTITION ET REAFFECTATION DE SUBVENTIONS  
A DIVERS CLUBS SPORTIFS****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/6-44 du Maire ;

Vu le rapport de Sudel FUMA, 8ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Sports et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

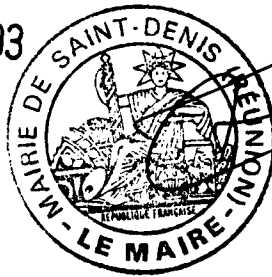
**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE**

Procède à l'affectation du solde de l'enveloppe financière restant à répartir et de réaffecter certaines subventions à divers clubs sportifs de la Ville, comme suit :

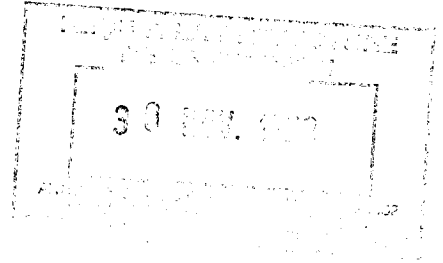
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
945.100 / 657	Divers clubs sportifs	- 140 399 F

IMPUTATIONS	LIBELLES	MONTANTS
945.100 / 657	Clubs sportifs (répartition selon état joint "SUBVENTIONS CLUBS 1993")	+ 136 399 F
945.100 / 657	O.M.S.	+ 4 000 F

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 NOV. 1993



LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



## SUBVENTIONS CLUBS 1993

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
C.S.S.D. Athlétisme	1 740 F
Association Sportive Saint-François Athlétisme	2 610 F
Auto Verte Outre-Mer	4 980 F
Badminton Club Dionysien	2 000 F
Boxe Française Dionysienne	654 F
Club des Gonflés de la Petite Reine	1 260 F
C.S.S.D. Bicross	420 F
C.S.S.D. Cyclisme	2 865 F
Cercle d'Escrime la Buse	4 770 F
A.S. Les Poussins	2 000 F
Entente Saint-François	2 000 F
Association Sportive Montgaillard-Camélias	1 850 F
Football Club Cratère	1 920 F
Jeunesse Sportive de Saint-Bernard	1 324 F
Société Sportive des Juniors Dionysiens	1 020 F
Olympique Dionysien	2 358 F
Racing Club Sagittaire	3 000 F
Sporting Club de Bellepierre	1 521 F
Association Sportive de Sainte-Clotilde	5 760 F
Association Sportive Chaudron CADJEE	15 600 F
Racing Club Colorado	3 400 F
C.S.S.D. Gymnastique	3 279 F
Foyer des Jeunes de Joinville (section Handball)	586 F
H.B.C. Saint-Denis	12 412 F
G.I.H.P. Sports	3 000 F
Judo Club de Saint-Denis	90 F
Budo Club Saint-Denis	5 000 F
WING CHUNE KUNE KUNG FU	2 340 F
Minivert Dionysien	5 000 F

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Crossmen de Bourbon	2 000 F
Azotyzone Trial	2 000 F
G.A.C.S. de Saint-François	1 300 F
Foyer des Jeunes de la Bretagne	2 000 F
C.A.S.E. de Saint-Bernard	4 000 F
C.S.A. Gendarmerie	3 000 F
Foyer de la Source	10 000 F
M.J.C. de Château Morange	3 500 F
Amicale des 3 B	1 050 F
Club Bouliste du Chaudron	2 820 F
Club Bouliste Dionysien	2 140 F
Club Bouliste de Saint-François	800 F
Roller Skate Dionysien	7 020 F
C.S.S.D. Rugby	1 260 F
XV Dionysien	1 330 F
Squash Fizz	1 110 F
Les Archers de Bourbon	480 F
Triathlon C.S.S.D.	4 230 F
A.S. V.L.R.	2 000 F
S.D.U.C.	13 500 F
U.S.E.P. U.F.O.L.E.P. Saint-Denis	7 500 F
Prima Sport	- 4 400 F
Association Sportive Prima	- 6 700 F
Karaté Club Saint-Denis	- 7 300 F
Association Sportive de Karting de la Réunion	- 6 000 F
Motoclub de Bellepierre	- 4 000 F
Réunion Moto Avenir	- 3 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>136 399 F</b>

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis,  
en séance du samedi 20 novembre 1993



LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE